

# Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker

Un air de fusion dans la région

## Hauterive, la Commune a su attendre pour fusionner comme elle le souhaitait



**On saura, le dimanche 26 novembre prochain, si les citoyens et les citoyennes des communes d'Enges, d'Hauterive, de Saint-Blaise et de La Tène acceptent la convention de fusion qui réunira leurs territoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sous le nom de Commune de Laténa.**

Depuis 1848, année où la République de Neuchâtel a institué 66 communes (aujourd'hui 27), la Commune d'Hauterive a failli plus d'une fois être rattachée à Neuchâtel.

En mars 1888, le Grand Conseil décida de fusionner les communes du canton jugées trop petites pour être bien administrées. Comme cela a été mentionné dans notre chronique de la semaine passée, les communes de Marin et Epagnier, de Voëns-Maley et Saint-Blaise, de Thielle et Wavre ainsi que de Combes et du Landeron furent contraintes de fusionner; celle d'Hauterive avait aussi été engagée par le Conseil d'Etat à devenir une seule commune avec celle de La Coudre: La Coudre – Hauterive. A l'époque, Hauterive réunissait 443 habitants (2'628 à fin 2022) et sa voisine La Coudre (269 habitants). Le Conseil d'Etat d'alors considéra que ces deux communes

présentaient une telle identité qu'en fusionnant «*elles arriveraient à des résultats de meilleure gestion.*» Malgré le souhait émis par le gouvernement cantonal, les populations des deux villages manifestèrent l'intention de gérer encore un certain temps séparément leur propre ménage. Leur vœu fut respecté.

Néanmoins, en 1909, les citoyens de La Coudre acceptèrent en votation le principe du rattachement de leur commune à la Ville de Neuchâtel par 44 voix contre 23; ceux d'Hauterive le refusèrent par 54 voix contre 45. En 1929, les électeurs de La Coudre confirmèrent la fusion de leur commune avec Neuchâtel, par 71 voix contre 46. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930, la petite commune de la Coudre (502 habitants à l'époque) fut rattachée à la Ville. Elle coupa définitivement les liens étroits qu'elle entretenait avec les communes d'Hauterive, de Saint-Blaise et de Marin-Epagnier. Une clause de la convention de fusion permettait toutefois aux défunts de la Coudre d'être encore enterrés, avec leurs ancêtres, dans le cimetière de Saint-Blaise!

En 1931, une initiative fut lancée à Hauterive pour demander, qu'à l'instar de La Coudre, leur commune soit rattachée à celle de Neuchâtel. Les électeurs d'Hauterive, rejetèrent cette initiative par 121 non contre 47 oui avec 93 % de participation. «*Une grande majorité n'a pas voulu mettre un point final à nos annales communales*» observait, le lendemain du vote, le correspondant d'Hauterive de la «*Feuille d'Avis de Neuchâtel*».

Lorsque que le projet de fusion de sept communes de l'Entre-deux-Lacs fut refusé en 2015 par les électeurs et électrices du Landeron, puis celui de six communes de la même région (sauf Le Landeron) en 2016, par les électeurs et électrices de Saint-Blaise, les autorités d'Hauterive avaient estimé que les fusions de communes étaient inévitables. Elles avaient déjà affirmé dans un argumentaire de leur commission de fusion en 2013 qu'un projet de fusion réunissant les communes d'Enges, d'Hauterive, de Saint-Blaise et de La Tène paraissait «*plus naturel parmi tous ceux étudiés, sans oublier que les liens qui unissent ces communes découlent d'un long passé historique et politique commun.*»

Le projet de Laténa correspond à l'attente des autorités d'Hauterive. Le 8 juin passé, le Conseil général d'Hauterive s'est prononcé à l'unanimité pour la convention de fusion des quatre communes.

Claude Zweiacker